



www.vert-saint-denis.fr

LE MAGAZINE MUNICIPAL // JANVIER 2014 // N° 75 //

REFLETS DE VERT





TRÈS HAUT DÉBIT

À la rencontre des opérateurs

Une réunion d'information s'est tenue, samedi 30 novembre à la Ferme des Arts, concernant le déploiement de la fibre optique. Les quatre opérateurs qui se sont déjà positionnés, City Play, Comcable, Knet et Wibox étaient présents pour présenter leurs offres ainsi que Sem@for77 et Seine-et-Marne numérique pour quelques explications techniques. Le succès « énorme » de cette rencontre qui a approché les 1 500 visiteurs n'a pas permis, malheureusement, de répondre à toutes les questions des habitants. « L'ensemble des foyers sera raccordé d'ici le mois de mars 2014, car le déploiement se poursuit mais, à ce jour, déjà 70 % peuvent en bénéficier », précisait Sidney Hue, le directeur de Sem@for77, qui exploite le réseau. Retrouvez d'autres informations en pages 7 à 10.



ANIMATION LOCALE

Un marché de Noël au chaud

Cette année, c'est à l'intérieur et au chaud que s'est tenu le marché de Noël. Le gymnase Alain-Bombard accueillait, durant le week-end du 30 novembre et 1^{er} décembre, 31 exposants (artisanat, champagne, gâteaux, jeux en bois, livres,...) et 5 exposants à l'extérieur (restauration, bijoux,...). Près de mille visiteurs se sont déplacés pour découvrir, en plus des stands des exposants, un spectacle de clowns et de nombreuses animations proposées par les associations, Plaisirs créatifs, Zazarouels, les chorales du Balory et de Chantevert ou encore les musiciens du Little band of Cesson.



ASSOCIATION

Le Café associatif ouvre sa saison

Samedi 30 novembre au soir, le Café associatif inaugurerait sa saison d'activités dans la nouvelle salle annexe de la Ferme des Arts, mise à disposition par la municipalité. Un soulagement pour le président, Vincent Bugeat, qui recherchait depuis quatre ans un lieu de référence pour les activités de son association. Cette aide matérielle et l'aide financière octroyée par le député, Olivier Faure, sur sa réserve parlementaire permettent à l'association d'inscrire maintenant de façon durable sa future programmation, notamment : ciné-débat, théâtre, musique et son Marché aux pousses de printemps. Éric Bareille, le maire, Jean-Pierre Guérin, le conseiller général et Olivier Faure, le député, ont coupé symboliquement le ruban pour inaugurer ce partenariat associatif.





ÉDITO

LA MAIRIE :

2, rue Pasteur
77240 Vert-Saint-Denis
Tél. 01 64 10 59 00
Fax : 01 64 10 59 10
www.vert-saint-denis.fr
mairie@vert-saint-denis.fr

HORAIRES

lundi : 14 h - 18 h
mardi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
mercredi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
jeudi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
vendredi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
Samedi : 9 h - 12 h

Le forum sur la fibre optique maintenant présente sur le territoire de Cesson et Vert-Saint-Denis s'est tenue dernièrement et a connu un énorme succès. Outre cette réussite, beaucoup de questions se sont posées, notamment parce que nous sommes sur une nouvelle technologie de pointe encore peu usitée. Suivant la volonté de l'État, cette technologie a vocation à se déployer à terme sur l'ensemble du territoire national. D'ailleurs sur notre département, rappelons que nous sommes le deuxième territoire en Seine-et-Marne après la commune de Chevry-Cossigny à être fibré. Ce numéro vous apportera des compléments d'informations qui, je l'espère, vous aiderons à mieux comprendre et appréhender cette technologie d'avenir. Cette fin d'année 2013 fut aussi l'objet de nombreuses manifestations dont le renouvellement du conseil municipal d'enfants, nouveaux apprentis de la démocratie. Nous abordons maintenant une nouvelle année et j'aurais plaisir à vous retrouver lors la traditionnelle cérémonie des vœux du conseil municipal, le vendredi 17 janvier, à 19 heures, au gymnase Alain-Bombard. Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches une belle année 2014 faite de santé, de bonheur et de réussite.

Éric BAREILLE,
Maire de Vert-Saint-Denis



TEMPS FORTS	PAGE 2
ÉDITO	PAGE 3
BRÈVES	PAGE 4
PROJET DE VILLE	PAGE 5
BRÈVES	PAGE 6
DOSSIER	PAGES 7 À 9
BRÈVES	PAGE 10
CULTURE	PAGE 11
VIE SPORTIVE	PAGE 12
AGENDA	PAGE 13
LIRE ET JOUER	PAGE 14
HOMMAGE - TRIBUNE	PAGE 15
INVITATION	PAGE 16



CONTRAT DE GÉNÉRATION

À deux, c'est mieux !

C'est le nom de l'équipe, junior (24 ans) et senior (59 ans), que la carrosserie Garnier, située rue Dionet, a inscrit au Trophée « Contrat de génération » organisé par le ministère du Travail et l'OMIG (Observatoire du management intergénérationnel). Un concours destiné à partager son expérience de collaboration entre générations et la transmission de connaissances qui a eu lieu au sein de l'entreprise. Quatre-vingt-dix-huit équipes sur toute la France, composée chacune d'un junior et d'un senior ayant signé un contrat de génération, se sont inscrites. Après des sélections, l'équipe a été retenue pour la finale, parmi les vingt dernières équipes. Pour cette phase finale, il fallait réaliser une vidéo tout en répondant à des questions précises et en respectant des consignes de mise en place et de temps. Malheureusement, l'équipe est restée au pied du podium et n'était donc pas présente à la remise des trophées, qui a eu lieu le 16 décembre au ministère du Travail en présence du ministre, Michel Sapin. C'est néanmoins un beau parcours dans ce concours dont la carrosserie Garnier et son équipe peuvent être très fiers. Bravo à eux pour cette belle initiative intergénérationnelle.



ENFANCE

Renouvellement du conseil municipal des enfants

Les conseillers sont des élèves de CE2, CM1 et CM2 des quatre écoles de Vert-Saint-Denis. Ils ont déposé leur candidature les 21 et 22 novembre 2013. La campagne électorale s'est déroulée du 28 novembre au 11 décembre 2013. Les élections ont eu lieu les 12 et 13 décembre 2013 en mairie. 53 enfants se sont portés candidats au conseil municipal des enfants ! Il fallait élire 26 candidats qui siégeront de la proclamation des résultats, le vendredi 20 décembre, jusqu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2015. Au cours de leur mandat, ils pourront proposer et réaliser des projets pour améliorer la ville et la vie des citoyens. Ils sont aidés dans leur travail par des animateurs. Nous reviendrons sur les résultats complet du vote et la liste des élus dans le prochain numéro.

ASSOCIATION DU MARCHÉ

Beujolais nouveau

Le vendredi 22 novembre, l'Association des commerçants du marché célébrait l'arrivée du beaujolais nouveau. Une animation conviviale qui permettait aux nombreux clients de gagner quelques bouteilles de vin, grâce à des tickets de grattage obtenus lors de leurs achats. C'est *Manu* le représentant des commerçants qui remettait ensuite les lots aux heureux bénéficiaires. N'oubliez pas chaque vendredi, sur la place des Aulnes, les commerçants vous attendent et vous accueillent avec le sourire.



CLUB DES ANCIENS

Expo-vente et repas de fin d'année

Le Club des anciens organisait, les 7 et 8 décembre, dans la salle des Solidarités une exposition-vente d'idées de cadeaux pour Noël, assortie d'une buvette et d'une tombola. Le repas de fin d'année des adhérents du Club a eu lieu le jeudi 19 décembre à la Ferme des Arts. Le Club donne rendez-vous maintenant à ses adhérents le jeudi 9 janvier 2014 pour la galette des rois et le renouvellement des cotisations. L'assemblée générale de l'association se tiendra le 30 janvier, l'occasion de rejoindre ce club dynamique.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



À VERT-SAINT-DENIS, LA GRANDE CONCERTATION AUTOUR DE L'ORGANISATION FINALE DE LA SEMAINE POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE S'EST ACHEVÉE AVEC LES CONSEILS D'ÉCOLE.

Les conseils d'école extraordinaires, qui se sont déroulés du 19 au 22 novembre sur les quatre groupes scolaires, ont donné leur avis sur les deux propositions d'emploi du temps émanant des concertations avec la communauté éducative. L'organisation de la semaine, ayant remporté la majorité des suffrages, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Cette proposition respecte les principes du décret de janvier 2013 sur l'organisation du temps scolaire, à savoir :

- des journées scolaires raccourcies pour les élèves (5 h 15 au lieu de 6 heures actuellement),
- Vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur neuf demi-journées (comprenant le mercredi matin),
- Trois heures hebdomadaires de temps d'activités périscolaires (TAP).

La municipalité a donc respecté cet avis et a envoyé la proposition d'emploi du temps retenue à l'inspection académique pour validation. Dès réception de la notification officielle par la directrice académique des services de l'Éducation nationale, une information définitive et individuelle sera faite aux familles quant à l'emploi du temps qui sera appliqué dans toutes les écoles de la commune à partir de septembre 2014.

EN ROUTE VERS LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Dès le mois de janvier, la deuxième partie de la concertation débutera avec la construction du Projet éducatif de territoire (le PEDT), toujours en étroite collaboration avec la communauté éducative de Vert-Saint-Denis.

Proposition d'emploi du temps scolaire

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30	temps scolaire 3 h 15	temps scolaire 3 h 15	temps scolaire 3 h	temps scolaire 3 h 15	temps scolaire 3 h 15
11h45	ARS 2 h	ARS 2 h		ARS 2 h	ARS 2 h
13h45	temps scolaire 2 h	temps scolaire 2 h		temps scolaire 2 h	temps scolaire 2 h
15h45	TAP 1 h	TAP 1 h		TAP 1 h	
16h45					



ARS : activités de restauration scolaire / TAP : temps d'activités périscolaires.

De 7 heures à 8 h 30 et de 16 h 45 à 19 heures, les APPS (accueils pré- et post-scolaires) sont, bien-sûr, maintenus sur chaque site scolaire.

DONNEZ UNE AUTRE VIE À VOS VIEUX ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Le SICTOM de Sénart propose un nouveau service gratuit de collecte des déchets électriques en état de fonctionnement et des encombrants valorisables. Ce service est destiné aux particuliers habitant en maison individuelle et qui ne peuvent pas emporter ou faire emporter leurs encombrants en déchetterie. Sont concernés uniquement les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE) en fonctionnement (ordinateurs, téléviseurs, réfrigérateurs,...) et les encombrants (meubles,...) jugés valorisables et en bon état par leur propriétaire afin de les acheminer vers la recyclerie. Appelez le N° vert du SICTOM au 0 800 774 062.

ENFANCE

Un petit coup de crayon

Durant le mois d'octobre, les enfants d'âge élémentaire de l'APPS (accueil pré- et post-scolaire) Louise-Michel ont pris la parole pour mettre en place, durant cette période, un concours de dessins. L'heureux gagnant s'est vu offrir par l'équipe d'animation un livre d'apprentissage au dessin. Félicitations à Axel Domingues (photo) qui remporte ce 1^{er} prix avec 33 votes sur 107 votants. Et grand bravo à tous les participants !



SCOLAIRE

Cadeau de Noël en maternelle

La municipalité a offert à chaque école maternelle quatre nouvelles histoires en kamishibai, choisies par les enseignants. Le kamishibai, ou théâtre d'images, est une technique de conte d'origine japonaise, basée sur des images défilant dans un castelet de bois à trois portes (appelé le butai). Le conteur lit les textes imprimés à l'arrière des images que les enfants voient défiler. L'an passé, les écoles maternelles avaient reçu leur « butai » accompagné de trois histoires. Les écoles primaires reçoivent, elles, en fin d'année scolaire, un dictionnaire pour les élèves de CM2 passant au collège.



SERVICE PUBLIC

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de 5 ans concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité pour les personnes mineures. Celles-ci seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Il est inutile de vous déplacer en mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de validité de 5 ans est automatique, elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur la carte ne sera pas modifiée. Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte nationale d'identité, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations. Infos sur www.interieur.gouv.fr.

CITOYENNETÉ

Participation de tous au déneigement

Attention, la neige rend le trottoir impraticable et peut causer la chute des passants. Chacun doit donc déblayer la neige devant son domicile. Les propriétaires ou locataires doivent répandre du sel ou du sable sur le trottoir situé devant leur domicile. Les équipes municipales n'interviennent que sur le domaine public et aux abords des bâtiments communaux. Les commerçants, propriétaires, locataires ou occupants de boutiques ayant immédiatement accès sur la voie publique, ont l'obligation aussi de déblayer devant chez eux. Ils doivent dégager le trottoir sur toute la longueur de la façade et jusqu'au caniveau afin de laisser passer les piétons. Les services municipaux, eux, s'occupent du déneigement des chaussées, passages piétons, axes prioritaires... On parle de viabilité hivernale. Elle s'inscrit dans le cadre de la surveillance du réseau routier et des interventions faites pour lutter contre l'accumulation de neige, de verglas afin de maintenir des conditions de circulation optimales. Au-delà des aspects de responsabilité civile lorsqu'un piéton chute devant chez vous et qui peuvent vous incomber, déblayer le trottoir devant chez soi est un acte citoyen qui nous aide à mieux vivre ensemble.



TELEX

LES RESTOS DU CŒUR

La campagne d'hiver 2013-2014 a débuté à Vert-Saint-Denis le 26 novembre 2013 et se terminera le 21 mars 2014. Durant la précédente campagne, 102 familles soit 306 bénéficiaires ont reçu 34 000 repas. Les Restaurants du cœur sont ouverts durant la période de campagne, les mardis et vendredis de 14 heures à 16 h 30 au n° 8, rue de Pouilly.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

SAMEDI 30 NOVEMBRE À LA FERME DES ARTS, LA JOURNÉE D'INFORMATION DÉDIÉE AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A FAIT LE PLEIN DE VISITEURS. PRÈS DE 1 500 PERSONNES SE SONT DÉPLACÉES AFIN DE RENCONTRER LES OPÉRATEURS, PREUVE DE L'INTÉRÊT DES HABITANTS DES DEUX COMMUNES DE CESSON ET VERT-SAINT-DENIS POUR L'ARRIVÉE DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE. VOICI UN RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES INFORMATIONS À CONNAÎTRE.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

AVEC UN DÉBIT PLUS IMPORTANT, LA FIBRE OPTIQUE SE GÉNÉRALISE COMME MOYEN D'ACCÈS À INTERNET CAR ELLE PERMET DES TÉLÉCHARGEMENTS EN TRÈS HAUT DÉBIT (JUSQU'À 100 MBITS/S CONTRE 22 MBITS/S POUR L'ADSL 2+). VOICI UN RAPPEL DU PROJET ET DES PRINCIPALES INFORMATIONS À CONNAÎTRE.

Après la ville de Chevry-Cossigny, Cesson et Vert-Saint-Denis ont été choisies comme villes pilotes pour le déploiement de la fibre optique. Le projet concerne la quasi-totalité des communes de Vert-Saint-Denis (à l'exception du hameau du Petit-Jard) et de Cesson (à l'exception de Cesson-la-forêt, Saint-Leu, la plaine du Moulin-à-Vent et Montbréau). Les quartiers non concernés seront raccordés ultérieurement. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique élaboré par le conseil général qui prévoit la couverture totale du territoire de Sénart en 2021. Le SAN de Sénart, le département et la région se sont donc associés.

QUI DÉPLOIE LA FIBRE OPTIQUE ?

Sem@for77, délégataire du syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, déploie le réseau de fibre optique dans l'espace public pour les habitants. Il est le maître d'œuvre, il assure les études puis la réalisation des travaux jusqu'au raccordement de l'abonné. Il gère les conventions avec les fournisseurs d'accès Internet et les propriétaires du génie civil (collectivités ou opérateurs télécoms).

QUI FINANCE LE RÉSEAU DE DESSERTE SUR LA VOIE PUBLIQUE ?

Le coût du déploiement de la fibre pour les deux communes, s'élève à plus de 2 M €, supportés par :

- SAN de Sénart à 50 % ;
- conseil général de Seine-et-Marne à 25 % ;
- conseil régional d'Île-de-France à 25 %.

LE CHANTIER DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Il a débuté en novembre 2012, avec notamment l'installation du NRO (Nœud de raccordement optique) début décembre. Cette installation se situe à Vert-Saint-Denis, à l'angle de la rue Jean-Vilar et de l'impasse du Clos-du-Louvre. Deux autres installations intermédiaires, appelées les PMZ (points de mutualisation de zone) et des chambres satellites spécifiques ont été réalisées en parallèle du réseau existant. Dans la plupart des rues, les fourreaux existants ont été utilisés pour le passage des câbles de fibre optique.

Il y a eu néanmoins quelques travaux de génie civil notamment : à Cesson, avenue Charles-Monier, entre la mairie et la place Verneau et à Vert-Saint-Denis, dans la rue d'Ormesson et l'impasse du Clos-du-Louvre. Il est vrai que, comme dans tout chantier d'envergure, le programme de déploiement initialement annoncé a pris du retard. Il a dû s'adapter à des retards de livraisons de câbles (phénomène national), aux procédures d'accords des différents concessionnaires de réseau où passe la fibre et à la réparation des infrastructures existantes ou la découverte de fourreaux parfois écrasés.

LA PHASE DE COMMERCIALISATION

La phase de commercialisation par les fournisseurs d'accès à Internet (les FAI), c'est-à-dire le raccordement entre le domaine public et les propriétés privées, après abonnement auprès d'un fournisseur d'accès Internet privé, a débuté à l'automne 2013, principalement après le rendez-vous du 30 novembre qui a connu un succès sans précédent.

DÉJÀ ÉLIGIBLE OU EN COURS DE RACCORDEMENT ?

Sur la carte ci-contre, les zones matérialisées en « rose » et auxquelles il faut ajouter le hameau de Pouilly-le-Fort, sont en cours de raccordement et ne deviendront éligibles qu'au fur et à mesure de l'avancée des travaux de raccordement qui seront achevés au 31 mars 2014. Pour tous les autres logements, ils sont, depuis le 30 novembre 2013, « raccordables » à la fibre optique. Pour que votre domicile soit alors raccordé et pour pouvoir bénéficier de la fibre optique, il faut souscrire un abonnement auprès d'un des opérateurs qui a signé une convention avec Sem@for77 (voir liste page 9). Ensuite, le délai de raccordement envisagé est de quatre à huit semaines. Rien ne vous empêche de conserver votre abonnement en cours, téléphonie ou télévision, par exemple, auprès de votre opérateur actuel si vous considérez que cela ne fait pas double emploi.

F.A.I. OU FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET

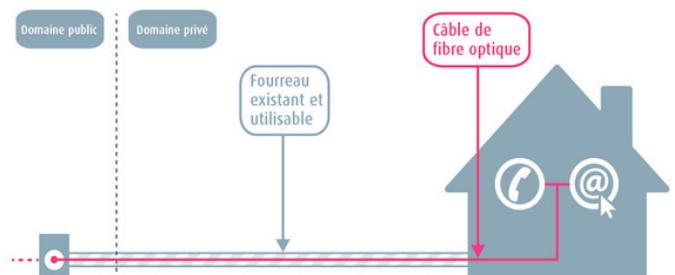
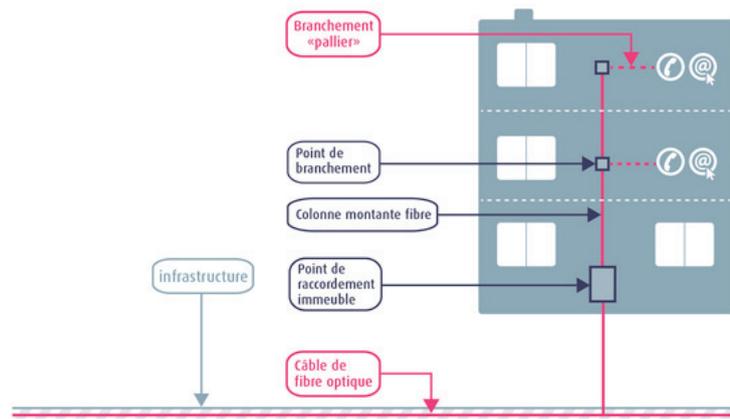
Pour bénéficier d'un abonnement spécial « fibre optique » il faut vous rapprocher des fournisseurs d'accès à Internet présents et souscrire auprès d'eux. Votre fournisseur actuel ne pourra vous délivrer une connexion fibre optique que s'il signe au préalable une convention avec Sem@for77. Actuellement 4 fournisseurs d'accès à Internet (FAI) pour la fibre optique ont donc signé une convention avec Sem@for77. À vous de choisir parmi ces 4 opérateurs présents actuellement. En dehors des offres proposées, pensez lors de votre consultation Internet ou téléphonique à vérifier entre autres : la durée d'engagement, les frais de raccordement (pris en charge ou non), les conditions de résiliation. À noter aussi, en ce qui concerne le raccordement ou l'abonnement fibre : tout se passe entre l'abonné et son F.A.I. selon les conditions définies dans le contrat d'abonnement et les conditions générales de vente (qu'il faut donc étudier attentivement avant de signer). Tout ce qui doit être payé par l'abonné est donc facturé directement par le fournisseur. Il n'y a rien d'autre à payer à qui que ce soit d'autre (ni de remboursement à attendre).

Pour tout renseignement complémentaire
Numéro Cristal (Hotline Sem@for77) au :

09 69 367 173
appel non surtaxé



Sur la carte, les zones matérialisées en « rose » et auxquelles il faut ajouter le hameau de Pouilly-le-Fort (détaché à droite), sont en cours de raccordement et ne deviendront éligibles qu'au fur et à mesure de l'avancée des travaux qui seront achevés au 31 mars 2014. Pour tous les autres logements, ils sont, depuis le 30 novembre 2013, « raccordables » à la fibre optique.



FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET POUR LA FIBRE OPTIQUE (LISTE NON DÉFINITIVE - FOURNISSEURS PRÉSENTS AU 20 DÉCEMBRE 2013)



Cityplay : www.cityplay.fr / Tél. : 1006 ou 09 70 04 91 91



Comcable : www.comcable.fr / Tél. : 09 69 360 120



K-net : www.k-net.fr / Tél. : 01 85 12 01 00



Wibox : www.wibox.fr / Tél. : 09 87 87 00 00

AIDE AU CHOIX D'UN OPÉRATEUR

VOICI QUELQUES ÉLÉMENTS, SANS PRÉTENTION D'ÊTRE EXHAUSTIF, ÉTABLIS PAR SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE, AFIN DE VOUS AIDER DANS LE CHOIX DE VOTRE OPÉRATEUR

Afin de connaître tous les termes d'un contrat, lisez attentivement les conditions générales de vente (ou d'abonnement) et la grille tarifaire qui se trouvent généralement en téléchargement en bas de la page web du site de l'opérateur.
Si vous ne le trouvez pas, appelez l'opérateur sur son numéro d'assistance pour lui demander.

L'ORDRE À RESPECTER EN CAS DE CHANGEMENT D'OPÉRATEUR DE L'ADSL VERS LA FIBRE

Tout d'abord il faut souscrire à l'offre fibre, puis attendre que le raccordement final soit réalisé dans le domicile et le service interne activé. En cas de demande de portabilité de numéro, vérifier si la ligne a bien été transférée sur l'accès fibre. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que vous devez vous assurer que votre abonnement ADSL a bien été résilié automatiquement, ou qu'éventuellement vous deviez le faire vous-même. Si vous résiliez votre abonnement ADSL avant que l'activation de votre abonnement Internet ne soit faite, vous risquez de perdre votre numéro de téléphone.

L'ABONNEMENT SUR LE SUPPORT FIBRE OPTIQUE

Il vous permettra de disposer des trois services Internet, téléphone et télévision (selon les offres). Ce média agrège tous les services. Cependant, vous pourrez, si vous le souhaitez, continuer à utiliser d'autres moyens de disposer de ces services (antenne collective, antenne râteau, ligne téléphonique dédiée, etc.). C'est à chaque particulier de décider du moyen qu'il utilise pour accéder à ces trois services, en toute liberté.

LA COMMANDE AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR (OU FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET)

Elle ne sera possible qu'à partir du moment où votre logement sera « raccordable », c'est-à-dire que la fibre sera installée dans la rue devant votre domicile, et un boîtier installé dans cette rue (en souterrain, il n'est pas visible), sur lequel la fibre de votre logement sera ensuite raccordée.

STRUCTURATION DES OFFRES ET COÛTS

1. Le raccordement final du câble de fibre optique dans le logement se fera lors d'une prise de rendez-vous où des techniciens viendront tirer un câble de fibre optique entre la rue et l'intérieur du domicile. Normalement ce raccordement est gratuit avec les quatre FAI, mais il faut se le faire confirmer systématiquement.
2. Concernant les frais d'installation (câblage des box, paramétrage et vérification du fonctionnement du service), les FAI peuvent soit, envoyer la box Internet (aussi appelée « modem ») ainsi que la box TV (aussi appelé « décodeur » TV) pour une auto-installation part le client (gratuite), soit envoyer un technicien qui réalisera l'installation et la mise en service, mais cela a un coût.
3. Le forfait est considéré sans les options, ni les locations. L'abonnement est mensuel, vous devez faire le choix des fonctionnalités désirées dans le forfait suivant vos besoins. Le forfait n'est payable qu'à partir du jour de l'activation réelle du service Internet. Selon les opérateurs, vous pourrez trouver des forfaits : Internet + téléphonie (« double-play »), et/ou Internet + téléphonie + télévision (« triple-play »). Il faut vérifier si la box Internet (aussi appelé « modem ») et la box TV (aussi appelée « décodeur TV ») sont en achat ou en location. L'achat et la location existent l'un et l'autre dans des offres distinctes. Vérifier si vous pouvez avoir plusieurs décodeurs TV (si plusieurs télés).

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Vérifier les durées d'engagements proposées. Il existe trois possibilités suivant les opérateurs : pas d'engagement, 12 mois ou 24 mois. Vérifier les modalités et le coût de résiliation (coût, délai, modalités de renvois des équipements). Vérifier la présence de cautions à verser ou non en début de souscription (certains FAI demandent des cautions). Vérifier le délai d'activation du service une fois le raccordement final en fibre optique effectué.

RACCORDEMENT FINAL, INSTALLATION À DOMICILE ET ASSISTANCE

Assurez-vous que le raccordement final de la fibre (pose et raccordement de la fibre dans le logement) est bien gratuit. Cela n'inclut pas les éventuels travaux de mise en place d'une gaine pour passer la fibre sur la partie privative d'un pavillon (si aucune gaine présente ne permet de passer la fibre, en réseau souterrain), travaux qui sont à la charge du particulier. Assurez-vous que vous pourrez résilier votre souscription si vous souhaitez ne pas aller jusqu'au bout de l'opération du raccordement final suite à un éventuel diagnostic de nécessité de pose d'une nouvelle gaine en pavillon. Assurez-vous qu'aucune somme ne vous sera facturée tant que le service demandé ne sera pas activé (Internet en service sur votre ordinateur).

INFORMATION PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRES POUR LES CONSOMMATEURS :

ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes) : <http://www.arcep.fr>

Ministère de l'Économie : <http://www.economie.gouv.fr/cnc/communications-electroniques>

Conseil général de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.fr/> rubrique « économie et Internet » puis, « aménagement numérique ».

CLASSIQUE PAS CLASSIQUE

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CULTURE PROPOSE UN FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE, PAS CLASSIQUE... DU 15 JANVIER AU 13 FÉVRIER, PLACÉ VOLONTAIREMENT ENTRE HUMOUR ET ÉMOTION.



FERRÉ À CAPPELLA

Jeudi 16 janvier, à 19 h 30, à la Ferme des Arts, par la Cie Léo 38.
Tout public à partir de 10 ans. Entrée 10 €.

Une confidence du chant au parlé, prenant racine dans les entretiens de Léo Ferré.
Un spectacle proposé par la Scène nationale de Sénart, hors les murs.



LE CONCERT DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Dimanche 19 janvier, à 17 heures, salle du Poirier-Saint à Cesson (gratuit sur réservation).
Une musique jubilatoire interprétée joyeusement par des professeurs talentueux.
Un grand moment de partage rempli d'émotions... À ne manquer sous aucun prétexte !

SURPRISE, SURPRISE AVEC LE CHŒUR VARIATIO

Vendredi 31 janvier, à 20 h 30, à la Citrouille à Cesson (entrée 5 €* et 10 €).

C'est toujours un moment de choix que d'accueillir le Chœur Variatio, dirigé par le renommé Jean-Marie Puissant. Accompagnée au piano par Olivier Dauriat, la formation composée d'interprètes expérimentés donnera encore le meilleur d'elle-même pour vous présenter un répertoire original, entre émotion et humour !

À noter que le Chœur Variatio proposera aussi une répétition publique commentée du spectacle, à 20 h 30, le mercredi 22 janvier, à la salle du Poirier-Saint à Cesson avec entrée libre.



VIOLONCELLE SUR CANAPÉ, DE BACH À FLOYD...

Samedi 8 février, à 20 h 30, à la Citrouille à Cesson (entrée 5 €* et 10 €).

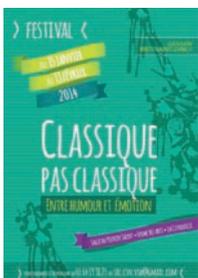
Un humour musical, tout public à partir de 7 ans. Musicienne aussi douée qu'atypique, Cécile Girard (violoncelle et voix) vous invite avec la complicité de David Doucerain (guitare), à un voyage musical d'une grande sensibilité allant avec humour de Bach à Pink-Floyd, de l'Irlande au bal-musette en passant par les chansons de Brassens, et la poésie de Genet.



L'AUGUSTE MOZART,

Mercredi 12 février, à 10 heures, à la Ferme des Arts (5 €*).

Un théâtre burlesque, jeune public, à partir de 2 ans, proposé par la C^e à Suivre. Se débattant avec ses émotions dans des situations cocasses inspirées de l'univers circassien, ce clown débordé par sa sensibilité et jouant de son application à transgresser les normes, empruntera des chemins de traverse allant de l'harmonie à la cacophonie : magie, cascades, acrobatie sur des airs de : Mozart, Strauss, Brahms, Schubert, Bach et Nino Ferrer.



Renseignement et réservation au 01 64 19 38 23
ou par courriel à : sic.csn.vsd@gmail.com

Lieux des spectacles :

- Salle du Poirier-Saint : rue du Poirier-Saint à Cesson.
- Ferme des Arts : 60, rue Pasteur à Vert-Saint-Denis.
- La Citrouille : 35, rue Janisset-Soeber à Cesson.

* 5€ : tarif réduit applicable aux moins de 26 ans, aux plus de 60 ans, aux familles nombreuses, aux demandeurs d'emplois et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), sur présentation d'un justificatif récent.

SÉJOUR SKI POUR LES 10-17 ANS

Il reste des places pour le séjour de ski organisé par le service Jeunesse, du 15 au 22 février 2014 à Guzet, station de ski au cœur de la chaîne des Pyrénées. Les inscriptions se font jusqu'au 25 janvier à la mairie en régie municipale. Tarif selon le quotient familial. N'attendez plus pour vous inscrire.

Renseignements : Régie municipale au 01 64 10 59 01 ou la Salamandre au 01 64 41 69 20.

FOOTBALL

Première sélection en bleu

En septembre 2011, à presque 13 ans, Khamis Digol-N'Dozangue, jeune Verdyonisien talentueux, était sélectionné, pour deux ans de formation, au sein du prestigieux Centre technique national de l'équipe de France à Clairefontaine. Depuis 2013, il poursuit son parcours de footballeur professionnel au Centre de formation de l'AJ Auxerre, cette fois-ci pour trois années, jusqu'à la terminale, où il évolue avec l'équipe des U17 nationaux. Dernièrement, Khamis figurait parmi les joueurs nés en 1998 retenus par Jean-Claude Giuntini, sélectionneur de l'équipe de France U16 de football à Clairefontaine. C'était sa première sélection en bleu. À la fin de ses trois années de formation, il signera alors un contrat professionnel avec un club recruteur. Bonne continuation sur la route des Bleus.



BASKET-BALL

Mini basket de 5 à 8 ans

Après quelques saisons en sommeil sur les deux communes, une école de basket est réapparue conjointement avec celle existante à Sénart sur le site de Nandy. Après une mise en place administrative et matériel avec le SIS, l'école de basket fonctionne les samedis (période scolaire) de 9 heures à 10 heures avec Claire, Nicolas et Pierre, les animateurs. Jeux ludiques, d'adresse, mini-compétitions, rencontres avec d'autres écoles de Seine-et-Marne sont les actions de ces animations. Des conditions particulières seront accordées aux nouveaux inscrits, comprenant un équipement short et maillot aux couleurs de Sénart. L'équipe vous attend pour tout renseignement au gymnase Alain-Bombard à Vert-Saint-Denis.

JUDO

Championnats de Seine-et-Marne

Très belles performances des judokas qui représentaient le Judo-club de Cesson et Vert-Saint-Denis aux championnats de Seine-et-Marne juniors, dimanche 8 décembre au dojo régional du Mée-sur-Seine. Dix combattants du club concouraient dans les sept catégories de poids. Avec trois titres à la clé et quatre places de troisième, le club était présent sur les podiums de toutes les catégories sauf en moins de 100 kg où il n'y avait pas de représentant. À rajouter une place de 5^e et une de 7^e. Un seul non-classé, mais qui avait obtenu sa ceinture noire le week-end précédent ! Les trois premiers et les quatre troisièmes sont qualifiés pour les demi-finales des championnats de France. Bravo à tout ce groupe, et, bien sûr à l'entraîneur, pour leurs performances et leur état d'esprit.

De gauche à droite : Julien Filloux, Julien De Jesus, Nambimina Randrianarison (blessé), Damien Rioult, Kevin Estour, Eddie Madeva, Valentin Mignard, Robin Casaroli, Steven Ormile et l'entraîneur Éric Chauvin (absents sur la photo Alexandre Gautier et Valentin Houinato).



LUTTE GRÉCO-ROMAINE

Championnat d'Île-de-France minime/cadet

Première étape sur la route du championnat de France, le championnat d'Île-de-France a permis la qualification de cinq lutteurs du club omnisports de Vert-Saint-Denis et Cesson. Superbe victoire de Rayane Amoura et de Florent de Saint Chartrier, champions d'Île-de-France en cadet, respectivement 63 kg et 69 kg. Excellente place de finaliste d'Antoine Ledit et d'Issa Zakarijev qui terminent deuxième toujours en cadet, 76 kg et 46 kg. Avec Souleiman Baykadjiev, ils participeront au tournoi de qualification national qui réunit le tiers de la France en tout début du mois de janvier à Rosny-sous-Bois.



De gauche à droite : Antoine Ledit, Florent de Saint Chartrier et Rayane Amoura.

ÉCHECS ET MAT

Le club d'échecs de Savigny-le-Temple accueille chaque samedi de 14 h 30 à 18 h 30 en dehors des vacances scolaires, des jeunes (5-18 ans) et des adultes de tous âges (18 à 90 ans), débutants, confirmés et compétiteurs. L'ambiance est conviviale et chaleureuse. N'hésitez pas à leur rendre visite : le club est situé dans les locaux du centre Françoise-Dolto à Savigny-le-Temple (entrée par la cour de l'école située au bout d'une impasse derrière le centre Françoise-Dolto).

TELEX

VIE MUNICIPALE

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Jean-Pierre Guérin
Mairie de Vert-Saint-Denis
Samedi 11 janvier de 10 h 30 à 12 h.
Samedi 1^{er} février de 10 h 30 à 12 h.

COMMISSION FINANCES

Mardi 14 janvier, à 20 h 30,
salle du Conseil.

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 27 janvier, à 20 h 30,
salle du Conseil.

VŒUX DU MAIRE ET DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Vendredi 17 janvier, à 19 h,
gymnase Alain-Bombard.

CCAS

Repas des anciens pour le Nouvel An
au gymnase Alain-Bombard.
Le 19 janvier, à 12 h 30.
Renseignements au 01 64 10 51 74.

LUDOTHÈQUE

Soirée jeux entre adultes,
vendredi 10 janvier de 20 h à minuit.

BIBLIOTHÈQUE

Des histoires plein mon chapeau
mercredi 8 janvier, à 15 h 30
(pour les enfants à partir de 4 ans,
entrée gratuite mais réservation
préalable souhaitée).

Exposition d'art plastique « Nature et
Couleurs ». Sculptures de Christine
Bezol et peintures d'Élisabeth Creusot.
Du samedi 25 janvier au samedi
15 février inclus, aux heures
d'ouverture de la bibliothèque.
Renseignements au 01 64 10 83 95.

VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES ANCIENS

Réunion, tous les mardis
salle des Solidarités, 2, rue Pasteur.
Renseignements : 01 64 10 59 23.

Jeudi 9 janvier : galette des rois,
avec cotisations pour l'année 2014
et accueil des nouveaux adhérents.

Jeudi 16 janvier : après-midi jeux
et goûter avec les pâtisseries des
adhérents.

Jeudi 30 janvier : Assemblée
générale du Club.

CLUB CULTURE ET LOISIRS

Inscriptions et renseignements :
Danielle Durix 01 64 41 07 99 ou
xirud@wanadoo.fr
Rosa Guimbert 01 60 63 78 76 ou
rosaguimbert@free.fr
Martine Charlier 01 60 63 44 25 ou
charlier.martine13@gmail.com

Mardi 7 janvier, à 13 h 30,
salle Irène-Lézine.
Galette des rois
Animation surprise.

Mardi 14 janvier, à 13 h 30,
salle Irène-Lézine.
Conférence de M. Bianchi
« Julia et Alphonse Daudet ».

Mardi 21 janvier, à 13 h 30,
salle Irène-Lézine.
Conférence de M. Feterman
« Les oiseaux de notre pays ».

Mardi 28 janvier, à 13 h 30,
salle Irène-Lézine.
Conférence de maître Colin
« L'organisation des tribunaux et le
déroulement d'un procès ».

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CULTURE

Renseignements au 01 64 19 38 23
ou sic.csn.vsd@gmail.com

Ferré à cappella

Par la C^{ie} Léo 38.
Spectacle décentralisé de la Scène
nationale de Sénart.
Jeudi 16 janvier à la Ferme des Arts
à 19 h 30. Tout public.
Tarifs : 10 €.

Concert des professeurs de l'école
intercommunale de musique
Dimanche 19 janvier, à 17 h,
salle du Poirier-Saint à Cesson
(gratuit sur réservation).

Surprise, surprise avec le Chœur Variatio
Vendredi 31 janvier, à 20 h 30,
à la Citrouille à Cesson,
(entrée à 5 € et 10 €).



MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Renseignements au 01 60 63 32 93 ou
sur : <http://www.mlchouillon.com>

Cycle de conférence sur l'alimentation avec l'association DDNA

Jeudi 16 janvier à 20 h 30
à la Ferme des Arts
« Quelle alimentation durable ? »
Intervenant : François Villerette,
enseignant de formation, ancien
président de Greenpeace-France,
porte-parole de Générations futures,
président du réseau européen
« Pesticide Action Network Europe »
(PAN Europe). Entrée libre.



Conversation anglaise

Vendredi 17 janvier, à 20 h 30,
à la MLC.
Intervenante : Delphine Cingal.
Tarifs : 25 € adhérents - 35 € non-
adhérents - 10 € adhérents de moins
de 16 ans - 15 € non-adhérents de
moins de 16 ans.

Concert folk, country, blues

Samedi 18 janvier, à 20 h 30,
à la MLC.
Tarifs : 3 € adhérents - 5 € non-
adhérents.

Cabaret littéraire

Remise du prix littéraire « Un livre
une commune ».
Samedi 25 janvier, à 20 h 30,
à la Citrouille (MLC).
L'association fêtera aussi ses 10 ans.
Entrée libre.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SPORTS

MOTIV'ACTION

Stage bodycombat.
Samedi 18 janvier, de 20 h à 22 h,
complexe sportif Colette-Besson à
Cesson.

SÉNART ATHLÉTISME

Meeting indoor.
Dimanche 19 janvier, de 13 h à 18 h,
hall du complexe Sonia-Delaunay à
Vert-Saint-Denis.

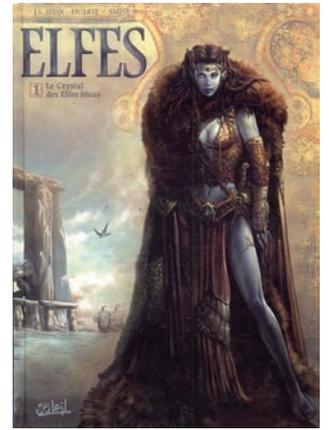
CERCLE D'ESCRIME

Challenge de l'avenir.
Dimanche 26 janvier, de 8 h à 20 h,
hall du complexe Sonia-Delaunay à
Vert-Saint-Denis.

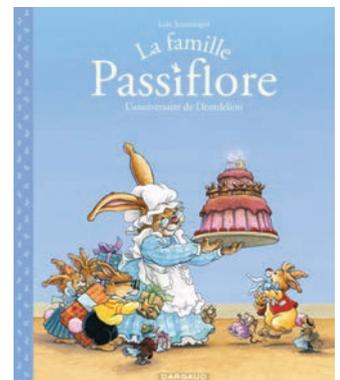
lire

ELFES, TOME 1 : LE CRYSTAL DES ELFES BLEUS**de Jean-Luc Istin – Duarte – Saito (bande-dessinée pour adulte)**

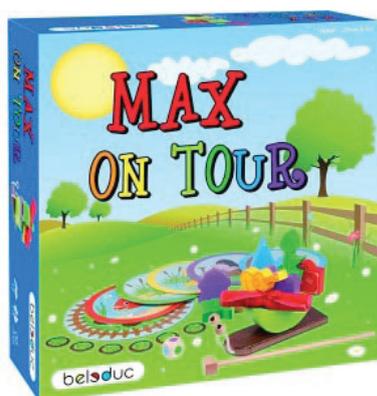
C'est la débandade dans le royaume des elfes. Le village Ennlya a été sauvagement attaqué et tous ses habitants elfes ont été retrouvés massacrés. La belle elfe Lanawyn, assistée de l'humain Turin, mène l'enquête et se rend au village pour constater les dégâts. Elle y trouve un spectacle apocalyptique et un indice précieux : une dague qui appartient au clan brutal des Yrlanais. Dans le même temps, une expédition elfique est chargée d'une mission des plus délicates : accompagner Vaalann au royaume des eaux pour y récupérer le Crystal. Cet objet magique et précieux désignera l'élu, celui capable de maîtriser les mers et les océans. Pendant que Vaalann plonge dans les tréfonds de l'océan pour récupérer le Crystal, Lanawyn et Turin plongent dans la gueule du loup en rendant visite aux Yrlanais... Jamais le destin des elfes n'avait connu de telles turpitudes... Prenant et dépayant pour les amateurs d'heroïc-fantasy.

**LA FAMILLE PASSIFLORE, TOME 1 : L'ANNIVERSAIRE DE DENTDELION****de Loïc Jouannigot, (bande dessinée pour enfant à partir de 6 ans)**

Aujourd'hui, c'est l'anniversaire de Dentdelion. Toute la famille Passiflore s'active pour lui préparer une belle fête surprise. Tante Zinia fait chauffer les fourneaux, papa Onésime bricole un cadeau mystérieux et Romarin, Pirouette et Agaric préparent la décoration du banquet. Mais une invitée sans-gêne pourrait bien gâcher la fête... Adaptation d'une série d'albums pour la jeunesse. La tendresse et les détails du dessin procureront aussi un immense plaisir aux parents, qui retomberont volontiers en enfance, le temps de quelques planches...



Tous ces livres et ces jeux peuvent être empruntés ou consultés à la bibliothèque et à la ludothèque (place Condorcet), inscription et prêt gratuits. Renseignements au 01 64 10 83 95 (bibliothèque) et 01 60 63 65 76 (ludothèque).

**MAX ON TOUR****Jeu édité par Didacto - De 3 à 8 ans**

Le petit escargot Max veut découvrir le vaste monde. Un beau jour, il quitte son joli jardin pour entreprendre un long voyage plein d'aventures. Il se fait de nombreux amis et reçoit beaucoup de cadeaux..., des petits et des gros cadeaux, des cadeaux lourds et légers, des cadeaux ronds mais aussi anguleux. Naturellement, Max voudrait vite emporter tous ces cadeaux chez lui, avant que la chenille Rosi ait mangé toutes les salades. Mais comment porter les salades ?

LADY ALICE**Jeu édité par Hurrigan - À partir de 8 ans**

Henry Morton Stanley est enlevé à Londres. Sherlock Holmes vous présente l'affaire sous forme d'un jeu. Vous devez trouver le coupable, le lieu, l'heure de l'enlèvement et l'objet volé. Vous connaissez une des quatre preuves mais pas celle des autres enquêteurs. Un carnet à spirale vous permet de formuler vos soupçons. Mais il ne suffit pas de trouver les quatre preuves pour gagner... Un savoureux mélange d'enquête, de bluff et de malice !



HOMMAGE À FRANÇOISE ANGLARET

FIGURE LOCALE, DE CESSON ET AUSSI DE VERT-SAINT-DENIS, FRANÇOISE NOUS A QUITTÉS PRÉMATURÉMENT. ANNIE LANGLOIS, PRÉSIDENTE DU CHŒUR DU BALORY JUNIOR, NOUS ADRESSE CES QUELQUES LIGNES.

Les Juniors du Balory sont orphelins. Françoise Anglaret qui co-animaient depuis plus de dix ans cette chorale d'enfants nous a quittés. Elle avait un cœur gros comme ça et n'avait pas son pareil pour raconter des histoires, consoler les petits bobos et les gros chagrins. Une petite voix d'enfant ce mercredi 13 novembre : « On l'aime très fort et elle restera toujours dans nos cœurs ». Les enfants avaient tout compris ; elle s'est éteinte alors qu'ils pensaient à elle en fin de répétition, comme si elle les avait accompagnés jusqu'au bout de ses forces. Mais la chorale du Balory, à laquelle elle appartenait depuis 16 ans, n'était qu'une de ses passions. Françoise était incollable sur l'histoire de Cesson, sa commune d'adoption depuis 1971. Elle aimait passionnément en raconter les petites et grandes histoires à travers les trois ouvrages qu'elle a écrits, lors de visites guidées de la ville ou des Journées du patrimoine. Le lavoir de Saint-Leu, la gare de Cesson, anonymes ou grands hommes qui ont traversé les siècles, elle les faisait revivre avec passion pour que la mémoire collective perdure. Alors oui, elle restera pour toujours gravée dans le cœur des Juniors du Balory, dans nos mémoires et dans celle de nos communes. Une grande dame nous a quittés, qui a su mettre son cœur et son talent au service de la mémoire collective. Nous adressons nos sincères condoléances à son mari et à sa famille.



TRIBUNE D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION

BONNE ANNÉE 2014

Chers concitoyens,

Avant tout article de fond, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2014, en espérant que vos souhaits puissent se réaliser.

INTERNET - HAUT DÉBIT

Comme beaucoup de Verdionysiens, nous sommes allés à la journée d'information consacrée à la fibre optique et à son accès : pas de réunions d'information, difficulté pour obtenir des informations auprès des fournisseurs d'accès, absence des principaux fournisseurs d'accès qui pour l'instant ne sont pas, semble-t-il, intéressés. Bref, il reste encore beaucoup d'interrogations et de nombreux Verdionysiens sont repartis sans disposer des informations recherchées et sont dans l'expectative. Ce serpent de mer, vieux de plus de 10 ans est-il en passe de disparaître ?

PROJET DU Tzen 2 À VERT-SAINT-DENIS

Nous avons déjà évoqué dans un récent article le projet de bus en site propre du Tzen 2 qui reliera la gare de Melun au Carré Sénart, via Vert-Saint-Denis, Cesson et Savigny-le-Temple. Nous souhaitons y revenir (site propre ne signifiant pas « propre » au sens le plus couramment utilisé, mais « réservé », car une voie sera réservée à ce bus). En effet, une délibération portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vert-Saint-Denis avec ce projet a été soumise au vote du Conseil municipal en décembre 2013.

Bien que nous ne soyons pas opposés à ce nouveau transport qui, rappelons-le, ne desservira tout au plus que 20 % des habitants de Vert-Saint-Denis et de Cesson, nous avons voté contre la révision du PLU. Voici pourquoi : il a été demandé au Conseil municipal de voter alors même que les conclusions du Commissaire enquêteur ne sont pas encore connues, ce qui est tout à fait anormal et un total manque de bon sens. Plusieurs interrogations demeurent : à hauteur de la RD 306 : en 2000, un accord avait été conclu par M. EUDE avec l'EPA Sénart pour, dès 2001, d'une part créer un merlon (butte de terre) avec de la végétation dense entre la RD 306 et les habitations de Champ Grillon ; d'autre part, achever et rehausser le merlon, ainsi qu'en densifier la végétation, entre la RD 306 et le lotissement de la Butte du Luet et des Hautes Billes. A ce jour, rien n'a été fait, et nous n'avons aucune information précise à ce sujet. De même, il n'est pas certain que les arbres à haute tige situés le long de la RD 306 soient conservés. « Dans la mesure du possible » est-il précisé dans la note présentant le projet de délibération. Le Maire n'a pas été en mesure de donner une réponse précise et la moindre garantie. Le Tzen 2 ne desservira pas le centre commercial existant à hauteur de la Fontaine Ronde (Grand Frais, Thiriet, Stockman etc), ce qui est anormal. En fait, le tracé prévu du Tzen 2 le fera bifurquer à l'emplacement de l'ancien garage Citroën situé au carrefour de la rue de Pouilly et de la RD 306. Ainsi, les emprises viendront longer les pavillons de la rue de la Butte aux Fèves et d'une partie des pavillons des rues des Lauriers Roses et des Haies Fleuries. Ce tracé pourrait en partie se comprendre en cas de préservation des terres agricoles, ce que nous souhaitons toujours, il ne se comprend pas en cas d'urbanisation de la Plaine du Moulin à Vent (projet de la municipalité actuelle). Dans ce cas, une bifurcation après le centre commercial de la Fontaine Ronde serait plus judicieuse.

Le groupe municipal

Vert-Saint-Denis CAP 2020 Ensemble

Belle **Année** 2014

Le Maire et l'équipe municipale,

vous souhaitent une belle année 2014

et vous invitent à la réception donnée à l'occasion du nouvel an

le vendredi 17 janvier 2014 à 19h

Gymnase Alain Bombard, complexe sportif Jean Vilar.

Contact : 01 64 10 59 00

*Une ville
au service de ses habitants.*